



Emova Group  
Exercice clos le 30 septembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG et Autres



## Emova Group

Exercice clos le 30 septembre 2019

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Emova Group,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Emova Group relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2D « Règles et méthodes d'estimation » de l'annexe des comptes consolidés concernant la continuité d'exploitation.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 2.D.o « Impôts différés » expose les règles de comptabilisation des actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à revoir ces principes comptables et les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons apprécié le caractère approprié de ces estimations et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

La note 2.D.f « Ecart d'acquisition » expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi qu'à revoir les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons apprécié le caractère approprié de ces estimations et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 19 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Christophe Pernet



EMOVA Group  
Exercice clos au 30 septembre 2019

# COMPTES CONSOLIDÉS 2019

emova

G R O U P



## SOMMAIRE

### TABLE DES MATIERES

1.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
2.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	6
3.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
4.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	9
5.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	10
	Note 1 – Informations générales	10
	Note 2 – Principes comptables	12
	A. Déclaration de conformité	12
	B. Bases de préparation	13
	C. Principes généraux de consolidation	13
	D. Règles et méthodes d'estimation	14
	a) Utilisation d'estimations	14
	b) Transactions en devises et instruments financiers	15
	c) Regroupements d'entreprises	15
	d) Résultat net des activités abandonnées	15
	e) Résultat par action	15
	f) Ecart d'acquisition	15
	g) Immobilisations incorporelles	16
	h) Immobilisations corporelles	16
	i) Autres actifs financiers	17
	j) Stocks	18
	k) Créances clients	18
	l) Trésorerie et équivalents de trésorerie	18
	m) Auto-détention	18
	n) Provisions	18
	o) Impôts différés	19
	p) Actifs et passifs détenus en vue de la vente	19
	q) Chiffre d'affaires	20
	Note 3 – Périmètre de consolidation	21
	Note 4 – Faits marquants de la période et évènements postérieurs à la clôture	22



Note 5 – Secteurs opérationnels	25
Note 6 – Chiffre d'affaires	26
Note 7 – Resultat Opérationnel et resultat operationnel courant	26
Note 8 – Cout de l'endettement financier	27
Note 9 – Impôts	27
a) Charge d'impôt sur les résultats	27
b) Impôts différés	27
Note 10 – Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	28
Note 11 – Résultat par action	28
Note 12 – Ecart d'acquisition	29
Note 13 – Immobilisations incorporelles	31
Note 14 – Immobilisations corporelles	32
Note 15 – Titres mis en equivalence	33
Note 16 – Autres actifs financiers	33
Note 17 – Autres actifs non courants	35
Note 18 – Créances clients	35
Note 19 – Autres actifs courants	36
Note 20 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	36
Note 21 – Actifs et passifs détenus en vue de la vente	37
Note 22 – Provisions	37
Note 23 – Dettes financières	38
Note 24 – Autres passifs non courants	38
Note 25 – Fournisseurs et Autres passifs courants	39
Note 26 – Instruments Financiers	39
Instruments Financiers inscrits au bilan	39
Effet en résultat des instruments financiers	40
Note 27 – Effectifs	41
Note 28 – Informations complémentaires	41
a) Rémunération des mandataires sociaux	41
b) Honoraires des commissaires aux comptes	41
c) Politique de gestion des risques financiers	41



# 1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Libellé - k€	Notes	(1)	
		30/09/2019	30/09/2018
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6</b>	<b>25 821</b>	<b>22 191</b>
Achats consommés		-8 415	-6 996
Charges de personnel		-7 529	-6 132
Charges externes		-6 411	-5 796
Impôts et taxes		-158	-381
Dotations aux provisions		-222	-296
Dotations aux amortissements		-686	-438
Autres produits et charges d'exploitation	7	12	128
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>2 411</b>	<b>2 280</b>
Autres produits et charges opérationnels	7 bis	-1855	-1592
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>556</b>	<b>687</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8	0	0
Coût de l'endettement financier brut	8	-191	-134
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-191</b>	<b>-134</b>
Autres produits et charges financiers	8	-1	5
Charge d'impôt	9	-328	454
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	15	89	295
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>124</b>	<b>1 307</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	10	-45	-85
<b>Résultat net</b>		<b>79</b>	<b>1 222</b>
Dont :			
<b>Part du groupe</b>		<b>51</b>	<b>1 212</b>
Part hors groupe		28	11
Résultat net par action (en euros)	11	0,01	2,19
Résultat net dilué par action (en euros)	11	0,01	2,19

(1) Les comptes consolidés clos le 30 septembre 2018 ont été modifiés dans le cadre de la correction d'erreur mentionnée en Note 2-B-2 et dans le cadre de l'application de la norme IFRS9 mentionnée en Note 2-A

Libellé - k€	Notes	30/09/2019	30/09/2018
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>		<b>79</b>	<b>1 222</b>
Ecarts actuariels sur indemnité de départ à la retraite			
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>			
Variation des écarts de conversion		1	-2
<b>Eléments recyclables en résultat</b>		<b>1</b>	<b>-2</b>
<b>Résultat global consolidé</b>		<b>80</b>	<b>1 220</b>
Dont :			
<b>Part du groupe</b>		<b>52</b>	<b>1 210</b>
Part hors groupe		28	11

## 2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

### ACTIF

Libellé - k€	Notes	(1)	
		30/09/2019	30/09/2018
Ecart d'acquisition	12	21 986	21 986
Immobilisations incorporelles	13	26 862	23 788
Immobilisations corporelles	14	871	837
Participations entreprises associées	15	452	363
Autres actifs financiers	16	810	745
Autres actifs non-courants	17	1 217	1 804
Actifs d'impôts non courants	9	283	388
<b>Total actif non courants</b>		<b>52 480</b>	<b>49 911</b>
Stocks et en-cours		358	312
Clients et comptes rattachés	18	4 452	2 783
Autres actifs courants	19	7 068	5 478
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20	300	491
<b>Total actif courants</b>		<b>12 177</b>	<b>9 065</b>
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	21	115	864
<b>Total ACTIF</b>		<b>64 772</b>	<b>59 839</b>

(1) Les comptes consolidés clos le 30 septembre 2018 ont été modifiés dans le cadre de la correction d'erreur mentionnée en Note 2-B-2 et dans le cadre de l'application de la norme IFRS9 mentionnée en Note 2-A

## PASSIF

Libellé - k€	Notes	(1)	
		30/09/2019	30/09/2018
Capital		16 831	16 829
Primes liées au capital		22 329	22 327
Réserves		-7 695	-8 906
Résultat de l'exercice		51	1212
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>		<b>31 516</b>	<b>31 461</b>
Intérêts minoritaires		513	486
<b>Total capitaux propres</b>		<b>32 030</b>	<b>31 947</b>
Provisions pour retraites et autres avantages		397	271
Provisions non courantes	22	12	12
Passif d'impôts non-courant	9	594	161
Emprunts et dettes financières non courants	23	6 776	6 826
Autres passif non courants	24	2 734	1556
<b>Total passif non courants</b>		<b>10 513</b>	<b>8 827</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	25	9 181	7 044
Emprunts à court terme	20	1408	486
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	23	2 558	3 079
Passif d'impôt courants		12	7
Provisions courantes	22	528	619
Autres passifs courants	25	8 528	7 752
<b>Total passif courant</b>		<b>22 215</b>	<b>18 988</b>
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	21	15	78
<b>Total PASSIF</b>		<b>64 772</b>	<b>59 839</b>

(1) Les comptes consolidés clos le 30 septembre 2018 ont été modifiés dans le cadre de la correction d'erreur mentionnée en Note 2-B-2 et dans le cadre de l'application de la norme IFRS9 mentionnée en Note 2-A

## 3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Libellé - k€	Notes	(1)	
		30/09/2019	30/09/2018
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>79</b>	<b>1 222</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions		586	915
+/- Variation des impôts différés		145	-481
-/+ Plus et moins-values de cession		-329	-85
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-89	-295
<b>Capacité d'auto financement</b>		<b>391</b>	<b>1 276</b>
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité		3 446	605
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>		<b>3 838</b>	<b>1 882</b>
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-4 001	-2 233
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		250	232
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-4	-7
+/- Incidence des variations de périmètre		0	-568
+/- Variation des prêts et avances consentis		-85	-29
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		0	85
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-3 840</b>	<b>-2 520</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :			
- Versées par les actionnaires de la société mère		4	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts et augmentation de comptes courants		2 280	1 593
- Remboursements d'emprunts et remboursements de comptes courants		-3 396	-2 064
<b>= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement</b>		<b>-1 111</b>	<b>-471</b>
+/- Incidence des variations des cours des devises		0	0
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>		<b>-1 113</b>	<b>-1 109</b>
<b>TRESORERIE D'OUVERTURE</b>		<b>5</b>	<b>1 114</b>
<b>TRESORERIE DE CLOTURE</b>		<b>-1 108</b>	<b>5</b>

(1) Les comptes consolidés clos le 30 septembre 2018 ont été modifiés dans le cadre de la correction d'erreur mentionnée en Note 2-B-2 et dans le cadre de l'application de la norme IFRS9 mentionnée en Note 2-A

## 4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Libellé - k€		Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres hors groupe
<b>Situation nette au (1)</b>	<b>30 septembre 2017</b>	<b>16 606</b>	<b>22 029</b>	<b>-9 471</b>	<b>567</b>	<b>29 730</b>	<b>475</b>
Affectation du résultat N-1				567	-567		
Var. de capital en numéraire et souscrit		223	298			521	
Résultat					1212	1212	11
Ecart de conversion - Effet de change				-2		-2	
<b>Situation nette au (1)</b>	<b>30 septembre 2018</b>	<b>16 829</b>	<b>22 327</b>	<b>-8 907</b>	<b>1 212</b>	<b>31 461</b>	<b>486</b>
Affectation du résultat N-1				1212	-1212		
Var. de capital en numéraire et souscrit		2	2			4	
Résultat					51	51	28
Ecart de conversion - Effet de change				1		1	
Autres							
<b>Situation nette au</b>	<b>30 septembre 2019</b>	<b>16 831</b>	<b>22 329</b>	<b>-7 695</b>	<b>51</b>	<b>31 516</b>	<b>513</b>

(1) Les comptes consolidés clos le 30 septembre 2018 ont été modifiés dans le cadre de la correction d'erreur mentionnée en Note 2-B-2 et dans le cadre de l'application de la norme IFRS9 mentionnée en Note 2-A

## 5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

EMOVA Group (le « Groupe ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé 23, rue d'Anjou – 75008 Paris.

EMOVA Group a pour activités principales le développement des réseaux de franchise des enseignes Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore / Cœur de Fleurs et Au Nom de la Rose et la fourniture des services associés (approvisionnement en fleurs, plantes, accessoires, animation, formation, marketing et communication), ainsi que le déploiement digital par le biais de ses sites marchands Au Nom de la Rose et Monceau Fleurs, et de la société BLOOM'S spécialisée dans la vente en ligne de fleurs par abonnement et de la conclusion de partenariats digitaux.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2019 présentés ont été arrêtés lors de la séance du 6 mars 2020 par le Directoire.

Le modèle économique du Groupe repose depuis l'exercice clos au 30 septembre 2018 sur 7 sources de revenus (vs 5 auparavant, suite au développement de l'activité Internet d'une part et au déploiement de la centrale d'achat Emova Market Place d'autre part) :

- Les redevances sur le chiffre d'affaires « B to C » des magasins aux 4 enseignes (17%) dans le cadre d'un contrat de franchise d'une durée de 7 ans renouvelable ;
- Les redevances de publicité nationale (5,5%) ;
- Les commissions versées par les fournisseurs référencés sur les achats effectués par les magasins à l'enseigne (14%) ;
- Les droits d'entrée sur les opérations de développement (créations et successions) (1%) ;
- Le chiffre d'affaires des magasins en propre (39%)
- Les ventes en ligne réalisées par les sites d'Au Nom de la Rose et Monceau Fleurs (5%);
- Les ventes de fleurs et plantes réalisées par la centrale d'achats EMP (18%)
- D'autres revenus dont de la mise à disposition de personnel (0,5%).

Au 30 septembre 2019, le nombre de boutiques en propre est de 35 quand les réseaux franchisés sont composés de 331 magasins en France et à l'international, soit un total de 366 magasins.



Le volume d'affaires des enseignes du Groupe correspondant au chiffre d'affaires réalisé par les magasins (franchisés ou non) de chaque réseau, est présenté ci-dessous :

En M€ - Exercice clos au 30 septembre 2019	30/09/2019	30/09/2018	Variation	%
Volume d'affaire sous enseigne*	116,5	113,7	2,8	2,5%
dont succursales	9,8	8,6	1,2	14,0%
dont franchises	106,7	105,1	1,6	1,5%
dont franchises France	92,9	92,5	0,4	0,4%
dont franchises Internationales	13,8	12,6	1,2	9,5%

\* Le volume d'affaires sous enseigne est un indicateur financier non-IFRS. Il correspond au chiffre d'affaires réalisé par les magasins de chaque réseau (franchisés et succursales). Ce chiffre d'affaires ne prend pas en compte les revenus générés par Emova Market Place (centrale d'achat), ni par les sites de e-commerce. Le développement du groupe s'appuie sur 4 marques aux positionnements clairement établis :

- 4 marques complémentaires
- 4 positionnements distincts
- 4 cibles de consommateurs
- 4 profils de franchisés
- 4 niveaux d'investissement.

❖ **Monceau Fleurs :**

- Positionnement premium
- Villes de plus de 25 000 habitants
- Consommateurs CSP+ qui sont connaisseurs et recherchent le choix, la qualité et l'élégance
- Profil d'investisseur cherchant la sécurité (cadres grandes entreprises, ...) avec un apport de 80 K€ minimum
- Près de 300 sites potentiels identifiés en France.

❖ **Rapid'Flore/ Coeur de Fleurs :**

- Enseigne en repositionnement sur la proximité et le savoir-faire
- Changement de nom en Coeur de Fleurs
- Villes de plus de 8 000 habitants
- Consommateurs CSP- qui recherchent le prix, la proximité et la convivialité
- Profil commerçant (cadres moyens) avec un apport de 40 K€ minimum
- Près de 200 sites potentiels identifiés en France.

❖ **Happy :**

- Positionnement innovant et disruptif
- Villes de plus de 100 000 habitants
- Consommateurs hyper urbains et connectés qui recherchent des offres tendance
- Investisseur : jeune entrepreneur esprit trend setter avec un apport de 80 K€ minimum
- Près de 200 sites potentiels identifiés en France.

❖ **Au Nom de la Rose :**

- Positionnement de spécialiste
- Villes de plus de 100 000 habitants
- Consommateurs CSP+ connaisseurs et passionnés des roses
- Investisseur : cadre affectionnant l'univers de la rose
- Près de 100 sites potentiels identifiés en France.

## NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

### A. Déclaration de conformité

Le Groupe est coté sur le marché Euronext Growth de Paris depuis le 7 décembre 2007.

Il a choisi d'opter pour les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés conformément à l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 qui a modifié l'article L. 223-24 du Code de Commerce à compter de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm). Il intègre les normes internationales qui comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés d'EMOVA Group au 30 septembre 2019 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et d'application obligatoire à cette date.

Ils ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

Les textes (normes, amendements et interprétations) entrés en vigueur et d'application obligatoire sont notamment les suivants :

- La norme IFRS 9 « Instruments financiers » est d'application obligatoire au 1er janvier 2018. Elle instaure de nouvelles modalités relatives à la classification et l'évaluation des actifs financiers (basées sur le modèle de gestion de l'entreprise), à la dépréciation des actifs financiers du Groupe (modèle désormais basé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes avérées), et des dispositions relatives à la comptabilité de couverture (mise en concordance de la comptabilité et de la politique de gestion des risques menée par le Groupe). Les nouvelles dispositions n'ont pas d'impact sur la manière dont le Groupe comptabilise ses actifs financiers. Par ailleurs, le Groupe ne dispose pas d'instrument de couverture. Le Groupe a modifié sa méthode de dépréciation des créances commerciales. L'impact correspondant a été calculé et retraité sur l'ensemble des exercices présentés.

	Capitaux propres au 1/10/2017	Résultat 30/09/2018	Capitaux propres au 30/09/2018	Résultat 30/09/2019	Capitaux propres au 30/09/2019
Impact sur le poste client	-198	-376	-574	219	-355
Impôts différés	55	88	143	-55	89
Total	-142	-288	-430	164	-266

- La norme IFRS 15 « Comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients » est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018. La première application de cette norme n'amène aucun impact sur la comptabilisation du chiffre d'affaires du Groupe (Note 2.q)

Les textes (normes, amendements et interprétations) non encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation sont notamment les suivants :

- La norme IFRS 16 « Contrats de location » (exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019). Les impacts éventuels de ce texte sont en cours d'évaluation.

## B. Bases de préparation

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

### B.1 Changement de présentation

- Néant

### B.2 Correction d'erreur

Le groupe a procédé à une correction d'erreur impactant le résultat au 30 septembre 2018 et les capitaux propres au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Les corrections réalisées portent sur les éléments suivants :

	Capitaux propres au 1/10/2017		Résultat 30/09/2018		Capitaux propres au 30/09/2018	
Redressement fiscal (rectification 2018 pour les exercices 2015 à 2017)	-	-	70,9	-	-	70,9
Perte d'un crédit de TVA provenant de l'exercice 2016	-	117,8	-	-	-	117,8
Total	-	117,8	-	70,9	-	188,7

## C. Principes généraux de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EMOVA Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsqu' EMOVA Group a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité pour influencer sur sa rentabilité.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable du Groupe.

La liste des principales sociétés consolidées du Groupe et leur méthode respective de consolidation est disponible en Note 3.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

## **D. Règles et méthodes d'estimation**

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables. Les domaines ayant nécessité un degré de jugement ou de complexité, ou reposant sur des hypothèses et des estimations essentielles, sont présentés dans les paragraphes suivants.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2019 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation incluant un besoin en fonds de roulement stable par rapport au 30 septembre 2019, le paiement des échéances des emprunts bancaires, le maintien des lignes de découvert et des concours d'Emova Holding existants et un report en cours de négociation du paiement du solde de certaines dettes d'acquisitions.

### **a) Utilisation d'estimations**

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe peut être amené à recourir à des hypothèses et des estimations pouvant influencer sur l'évaluation et la présentation de certains actifs ou passifs dans ses comptes à la date d'arrêt des comptes consolidés, ainsi que sur les produits ou charges de l'exercice. Ces estimations pourraient devoir être révisées en cas de changements dans les circonstances et les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, le résultat réel de ces opérations peut différer de ces estimations.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables concernent :

- l'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (Note 12),
- la mesure des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables (Note 9 b)),
- la capitalisation des frais de développement liés à la construction des plateformes e-commerce et centrale d'achat (Note 2 g))
- l'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers,

## **b) Transactions en devises et instruments financiers**

- Transactions en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie de compte sur la base du taux de change à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis en monnaie de compte sur la base du taux de change du jour de la clôture. Les écarts de change sont enregistrés directement en résultat, à l'exclusion des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés d'opérations de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

- Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice alors que leurs bilans sont convertis au taux de change à la date de la clôture. Les différences de conversion ainsi constatées sont postées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « réserves de conversion ».

## **c) Regroupements d'entreprises**

Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés suivant la méthode de l'acquisition, les actifs et passifs étant évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel non affecté est comptabilisé le cas échéant en écarts d'acquisition (« goodwill »). Ceux-ci ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 révisée.

## **d) Résultat net des activités abandonnées**

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités abandonnées est inscrit sous cette rubrique. Les activités abandonnées représentent une ligne d'activité, une région géographique complète ou des magasins en cours de cession.

## **e) Résultat par action**

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, sous déduction des actions auto-détenues.

## **f) Ecart d'acquisition**

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation est calculé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités, après affectation aux actifs et passifs identifiables, dès lors que cette procédure est appropriée.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeurs. Ils sont affectés aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Deux UGT ont été définies par le Groupe :

- L'UGT « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore et Au Nom de la Rose.
- L'UGT « Magasins » comprend l'activité « vente au détail » des produits sur plusieurs points de vente à destination d'une clientèle de particuliers.

Les écarts d'acquisition et les marques ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test permet de déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils se rattachent. Cette comparaison s'effectue en allouant les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT qui correspondent aux activités du Groupe, produisant des flux de trésorerie autonomes. La valeur de recouvrement est déterminée à partir du montant le plus élevé du prix de cession et de la valeur d'usage des UGT. Cette dernière correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de ces UGT.

## g) Immobilisations incorporelles

- Frais de recherche et développement générés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice sur lequel elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38, les dépenses d'un projet de développement sont immobilisées, si et seulement si les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets ;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets ;
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de développement capitalisés en lien avec la construction des plateformes e-commerce et centrale d'achats sont amortis sur une période de dix ans.

- Concessions, brevets et marques

Les marques et enseignes sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de l'acquisition. Des tests de pertes de valeur sont pratiqués annuellement selon la méthodologie présentée en notes 12 et 13.

## h) Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs reviendront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En application de la norme IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les taux d'amortissements généralement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10 à 50 ans
Machines et équipements	De 6 à 10 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 7 ans
Matériel informatique	De 3 à 5 ans

La valeur résiduelle de l'actif, lorsqu'elle est mesurable et significative, a été prise en compte pour la détermination de la valeur amortissable du bien.

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36, lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur, ces immobilisations font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée.

## i) Autres actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou, lorsqu'elle ne peut être évaluée de manière fiable, à leur coût d'origine. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'origine. Les estimations de réalisation sont calculées par type d'actif financier sur la base de la rentabilité future ou de la valeur de marché de la société considérée et de la situation nette comptable le cas échéant.

- Titres de participation non consolidés

Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

A la date de clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les titres faisant l'objet du classement sous cette rubrique n'étant pas cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie attendus, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la société.

- Créances rattachées à des participations

Ce poste comprend des prêts et avances en comptes courants consentis à des sociétés non consolidées ou mises en équivalence.

- Dépôts et cautionnements et autres

Ce poste est principalement constitué des dépôts de garantie et des dépôts sur des comptes séquestres ouverts lors de litiges ou d'arbitrages.



## **j) Stocks**

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est principalement déterminé par la méthode FIFO (premier entré-premier sorti).

Des provisions pour dépréciation sont enregistrées lorsque la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur nette comptable.

## **k) Créances clients**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-recouvrement.

## **l) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie regroupe l'ensemble des disponibilités bancaires et des valeurs mobilières de placement qui satisfont les critères suivants : une maturité généralement inférieure à trois mois, une forte liquidité, une contre-valeur certaine et un risque négligeable de perte de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur de marché en fin de période. Toute variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat.

## **m) Auto-détention**

Les actions d'auto-détention sont présentées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession de ces titres sont imputés en capitaux propres et n'ont aucun impact sur le compte de résultat.

## **n) Provisions**

Le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions comptables jugées raisonnables.

Des provisions sont constituées si et seulement si les critères suivants sont simultanément satisfaits :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- L'extinction de l'obligation nécessitera probablement une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable : les provisions sont constituées en fonction de l'estimation du risque encouru ou de la charge estimée sur la base des éléments connus.

- Provisions courantes

Risques sur contrats : ces provisions concernent les contentieux sur contrats.



- Provisions non courantes

Avantages au personnel : Le Groupe a contracté différents engagements sociaux, dont il pourra se libérer au moment du ou après le départ des employés qui en bénéficient. Selon les filiales, les principaux engagements dits à prestations définies sont les indemnités de fin de carrière qui seront à verser conventionnellement à la date de départ en retraite.

Pour ces régimes à prestations définies, conformément à la norme IAS 19, les charges sont déterminées par le Groupe selon la méthode des unités de crédits projetées. Chaque pays définit les principaux paramètres utilisés pour réaliser les calculs actuariels. Il s'agit principalement des variables suivantes : évolution prévisible des rémunérations, espérance de vie, turn-over, taux d'inflation et rendement des capitaux.

Restructuration : dès qu'un plan de restructuration a été décidé et que la décision a été annoncée, celui-ci est planifié et valorisé. Les coûts de restructuration entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 sont alors intégralement provisionnés.

## o) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la norme IAS 12, en utilisant la méthode bilantielle du report variable (utilisation du dernier taux d'impôt futur voté à la date de clôture), pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture, entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs de chaque société du Groupe.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté comptable pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et de leurs perspectives de recouvrement.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Pour apprécier l'existence d'un bénéfice imposable futur sur lequel imputer les actifs d'impôts différés, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions des résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- Existence de produits et de charges significatifs non-récurrents, inclus dans les résultats fiscaux passés, ne devant pas se renouveler à l'avenir.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

## p) Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe classe en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant dont il est hautement probable que la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. La direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou le groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé. Le Groupe classe également en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant en cours de liquidation.

Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente

## q) Chiffre d'affaires

En application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

Le chiffre d'affaires comprend principalement aux :

- Redevances versées par les franchisés (redevances de chiffre d'affaires et de publicité nationale);
- Commissions facturées aux fournisseurs référencés de fleurs, plantes et accessoires ;
- Droits d'entrée perçus à chaque ouverture d'un nouveau point de vente ;
- Ventes au détail de fleurs, plantes, accessoires réalisés par les points de vente détenus par le Groupe ;
- Ventes en ligne des sites Au Nom de la Rose et Monceau Fleurs ;
- Ventes réalisées par la centrale d'achat Emova Market Place

Les redevances de franchises correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé et sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes réalisées par les franchisés.

Les commissions perçues au titre du référencement correspondent à un pourcentage des achats réalisés auprès des fournisseurs et sont comptabilisées en fonction de ces derniers.

Le Groupe perçoit des franchisés un droit d'entrée forfaitaire au début du contrat de franchise. Le Groupe considère que ce droit d'entrée correspond principalement aux prestations fournies par le Groupe en lien avec la recherche du site, la conception du magasin, la recherche de financement et la formation. Il a ainsi été considéré que le droit d'entrée correspond à une obligation de performance distincte. Par ailleurs, le Groupe considère que le droit d'entrée facturé correspond au prix de vente séparé des prestations fournies.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est évalué sur la base de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA, des autres taxes. Le Groupe reconnaît le revenu dès lors qu'il a transféré le contrôle du bien ou du service au client.

Le groupe ne dispose pas de programme de fidélité susceptible d'avoir un impact significatif sur la comptabilisation du chiffre d'affaires.

## NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	sept-19			sept-18		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CARTOMANIA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
CENTRALE DES FLEURS	ME	33%	33%	ME	33%	33%
ANR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BLOOMS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMOVA PRODUCTION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANRH	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	ME	20%	20%	ME	20%	20%
MFEF	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANRE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
<b><u>Société en activité abandonnée ou en cours de cession</u></b>						
Monceau Fleurs international	IG	0%	100%	IG	100%	100%
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

IG : Intégration globale ; ME : mise en équivalence

### Participations non consolidées

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville, du fait de leur caractère non significatif aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de résultat opérationnel, n'ont pas été consolidées dans les comptes présentés ci-joints. Celles-ci sont les suivantes :

- Floralim (participation détenue à 5 % dont la clôture est au 30 avril)
- ISA Boulogne (participation détenue à 35 % dont la clôture est au 31 décembre)
- ISA Saint-Cloud (participation détenue à 4 %)
- Veronica's Flowers (participation détenue à 25%)
- Brin de Melisse (participation détenue à 25%)
- Maya (participation détenue à 10 %)
- Alwezia (participation détenue à 30%)
- Antheia

## **NOTE 4 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

### Faits marquants de la période

#### **i. Opérations sur le capital**

##### **- Augmentation de capital**

Aux termes des délibérations du Directoire de la Société en date du 16 novembre 2018, il a été constaté l'exercice de 8.220 bons de souscription d'actions dits « BSA » (code ISIN : FR0013245123) et la réalisation définitive de l'augmentation de capital en résultant d'un montant nominal de 616,50 euros, portant le capital social de 16.829.226 euros à 16.829.842,50 euros, par émission de 4.110 actions nouvelles au prix de 0,46 euro chacune.

##### **- Regroupement d'actions**

Le 20 juillet 2018, le Directoire d'EMOVA Group a convoqué une Assemblée Générale Mixte en vue notamment de statuer sur les sujets suivants :

Regroupement des actions de la société par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de trois (3) euros de valeur nominale unitaire, contre vingt (20) actions ordinaires anciennes de quinze (15) centimes d'euro de valeur nominale unitaire. Ce regroupement des actions a été décidé notamment en vue d'accompagner EMOVA Group dans l'évolution de son cœur de métier, à savoir la vente de fleurs et plantes et avait pour objectif de réduire la volatilité du cours de l'action EMOVA Group induite par le faible niveau de sa valeur boursière actuelle.

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2018, le Directoire d'EMOVA Group a par décision en date du 2 octobre 2018, décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions et a également décidé, afin de maintenir les intérêts des porteurs des bons de souscription d'actions émis par EMOVA Group (code ISIN : FR0013245123, les « BSA ») n'ayant pas exercé leurs droits d'exercice, d'ajuster la parité d'exercice de manière

proportionnelle à la variation de la valeur nominale des actions d'EMOVA Group compte tenu de la mise en œuvre du regroupement des actions comme suit : quarante (40) BSA donnent droit de souscrire à une action de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune au prix de neuf euros et vingt centimes (9,20€) par action nouvelle.

Un avis de regroupement d'actions a alors été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 8 octobre 2018, Bulletin n°121. Les opérations de regroupement se sont déroulées sur une période de 30 jours à compter du 8 octobre 2018 pour se terminer le 7 novembre 2018. Les actions nouvelles, issues du regroupement des actions anciennes ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0013356755 pour la première fois le 7 novembre 2018.

Afin de faciliter les opérations de regroupement des actions, le Directoire a décidé le 18 septembre 2018 de suspendre la faculté d'exercice des BSA à compter du 2 octobre 2018 à (00 heure 01 minute, heure de Paris) pour une durée maximum de trois (3) mois, soit au plus tard jusqu'au 4 janvier 2019 (23h59, heure de Paris). Un avis de suspension de la faculté d'exercice des BSA a été publié au en date du 24 septembre 2018, Bulletin n°115.

Par décision en date du 16 novembre 2018, le Directoire a constaté (i) l'annulation de 10 actions anciennes suite à la renonciation expresse en date du 2 octobre 2018 de la société EMOVA HOLDING à l'indemnisation visée à l'article R.228-12 du Code de commerce au titre des dix (10) actions formant rompus et (ii) la réalisation définitive du regroupement des actions d'EMOVA Group à raison de 20 actions anciennes de 0,15 euro de valeur nominale chacune contre une action nouvelle de 3,00 euros de valeur nominale chacune.

A l'issue du regroupement des actions, le Directoire a donc constaté que le capital social d'EMOVA GROUP d'un montant de 16.829.841 euros est divisé en 5.609.947 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées et toutes de même catégorie.

Le Directoire a également par décision en date du 16 novembre 2018 décidé de de mettre fin à la période de suspension de la faculté d'exercice des BSA à compter de l'avis de reprise de la faculté d'exercice des BSA, lequel a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 26 novembre 2018, Bulletin n°142.

## - **Augmentation de capital**

Aux termes des délibérations du Directoire de la Société en date du 30 septembre 2019, il a été constaté l'exercice de 16.160 bons de souscription d'actions dits « BSA » (code ISIN : FR0013245123) et la réalisation définitive de l'augmentation de capital en résultant d'un montant nominal de 1.212 euros, portant le capital social de 16.829.441 euros à 16.831.053 euros, par émission de 404 actions nouvelles au prix de 3 euros chacune.

## ii. **Accélération du développement en succursales**

Le groupe continue son développement en succursales de la manière suivante :

- Acquisition par ANR d'un fonds de commerce à Versailles
- Acquisition par MONCEAU FLEURS EXPANSION d'un fonds de commerce à Chartres

- Acquisition par MONCEAU FLEURS EXPANSION et HAPPY EXPANSION de 4 fonds de commerce à Pau.
- Prise en location gérance par MONCEAU FLEURS EXPANSION d'un fonds de commerce à Lisieux
- Prise à bail par MONCEAU FLEURS EXPANSION d'un local à la Garenne Colombes

### iii. Acquisition de la société Antheia

Le 17 avril 2019, la société MONCEAU FLEURS EXPANSION a acquis l'intégralité des actions de la société ANTHEIA, société par actions simplifiée unipersonnelle, ayant son siège social 8, rue de Malleville 95880 ENGHEN LES BAINS, détenue par Monsieur Rémy Jacob, ancien franchisé Monceau Fleurs.

### iv. Cessions de participation

Suite à la cession de parts sociales en date du 29 mai 2019, la société MONCEAU FLEURS EXPANSION a cédé sa participation de 35 % détenue dans la société VANESSA FLEURS, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €, immatriculée au RCS de Orléans 820 197 846, dont le siège social est situé à 1 rue des Carnes 45000 Orléans, à Madame Vanessa BARRAULT, Associée et Franchisée Monceau Fleurs.

### v. Développement du parc sur l'exercice

Un exercice marqué par :

- **Le dynamisme de la marque Monceau Fleurs** : Ouverture de 15 boutiques sur l'exercice par rapport au proforma du 30 septembre 2018 sur Paris et Ile de France mais aussi en Province (par exemple, La Roche sur Yon, Pau, Auray, Le Mans).
- Une **année de transition** (- 1 boutique) pour Au Nom de La Rose : Fin de la rationalisation du parc et attente de l'annonce de la sortie d'un nouveau concept. Fort potentiel de cette marque, très demandée à l'international, notamment dans les pays du Moyen Orient.
- **Une accélération des ouvertures de succursales** : + 9 ouvertures depuis le 30 septembre 2018
- **La poursuite de la rationalisation du parc** : Fermetures de boutiques non suffisamment performantes
- **A l'international**, ouvertures sur 3 zones géographiques : un nouveau Pays, Israël, un territoire en quête de marques enseignes leaders (1er magasin ouvert à Tel Aviv), l'Espagne - un marché très fragmenté à fort potentiel : 2 nouvelles boutiques ouvertes à Madrid (9 magasins sur ce territoire à fin septembre), le Japon - pays où le groupe est déjà présent avec l'ouverture d'un nouveau magasin à Tokyo.

### vi. Développement d'Emova Market Place

L'exercice est également marqué par la poursuite du déploiement d'Emova Market Place, facteur de conquête et de fidélisation des franchisés.

La market place a pour objectifs : la mise en place d'une plateforme d'achats pour le réseau mettant en concurrence les grossistes avec l'approvisionnement en direct, le développement de contrats d'achats en direct auprès de producteurs français et internationaux, la mise en place d'une plateforme de consolidation logistique en Hollande et d'un plan de transports centralisé pour optimiser les coûts de distribution au réseau, le développement de partenariats pour la gestion de la livraison au client final.



Les apports du nouveau modèle sont les suivants :

- Une offre de produits homogène sélectionnée et négociée, pour un rapport qualité/prix amélioré
- Un approvisionnement direct auprès des producteurs (qualité / fraîcheur)
- Des coûts logistiques amont optimisés
- Un service de livraison aval unique sur le marché
- Un apport de rentabilité pour les franchisés et de chiffre d'affaires pour Emova Group
- Un atout pour fidéliser les franchisés et en attirer de nouveaux

## Evénements postérieurs à la clôture

Néant

## NOTE 5 – SECTEURS OPERATIONNELS

Le découpage d'EMOVA Group, opéré en application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », fondé sur l'organisation du Groupe, repose sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs et UGT du Groupe.

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » permet de regrouper les secteurs opérationnels du Groupe présentant des performances et des caractéristiques économiques similaires.

Le Groupe est ainsi géré en deux secteurs opérationnels distincts :

- Le secteur « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore / Coeur de Fleurs et Au Nom de la Rose,
- Le secteur « Magasins » comprend l'activité de « vente au détail » des magasins succursales, l'activité de centrale d'achats et les activités de la bouquetterie et du e-commerce

L'information par zone géographique n'est pas présentée en raison du caractère non significatif des activités réalisées à l'étranger.

La répartition par segments du chiffre d'affaires et de l'EBITDA, agrégats suivis par le management dans le cadre du reporting interne, est présentée ci-dessous :

en M€-2018	Services	Magasins	TOTAL
CA	9,7	12,5	22,2
Ebitda	2,8	0,1	2,9

en M€-2019	Services	Magasins	TOTAL
CA	10,7	15,1	25,8
Ebitda	3,3	0,4	3,3

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements, des dotations aux provisions, des dotations aux dépréciations et des autres charges et produits d'exploitation.

## NOTE 6 – CHIFFRE D’AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

Libellé - k€	30/09/2019	30/09/2018
Ventes de marchandises	15 042	12 508
Production vendue de biens	45	23
Production vendue de services	10 734	9 660
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>25 821</b>	<b>22 191</b>

Le chiffre d'affaires de l'activité vente de marchandises correspond principalement à l'activité des sociétés Monceau Fleurs (magasin du Boulevard Maiesherbes à Paris), RFE (magasins Rapid'Flore/Cœur de Fleurs), MFE (magasins Monceau Fleurs), HPE (magasins Happy), Magie Florale (magasin place Denfert Rochereau à Paris) ainsi que des sociétés ANR et ANRE (magasins Au Nom de la Rose). Il comprend également le chiffre d'affaires du e-commerce et de la Market Place.

La production vendue de services englobe les revenus tirés de l'activité de franchiseurs à savoir les redevances assistance, redevances publicité, les droits d'entrée ainsi que les commissions de référencement perçues.

## NOTE 7 – RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Les autres produits et charges opérationnels regroupent l'intégralité des charges ou produits ne correspondant pas à l'activité courante de l'entreprise. Aussi, si un tel reclassement n'était pas effectué, la lecture de la performance économique pourrait en être affectée. Sur l'exercice, le Groupe a continué à engager des coûts significatifs de structuration du réseau et d'organisation. Ces coûts ont été présentés en autres produits et charges opérationnels pour un montant total de 1,855 M€ qui s'analyse comme suit :

Libellé - M€	30/09/2019	30/09/2018
Frais de personnel	-260	-383
Honoraires	-350	-261
Litiges	-71	-395
Charges exceptionnelles liés aux exercices précédents	-481	
Liquidation MF1	-343	
Autres	-350	-553
<b>Total autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-1 855</b>	<b>-1 592</b>

Les frais de personnel correspondent aux coûts de départs de personnes du siège ou de responsables de sites.

Les honoraires sont liés au recrutement de personnes du siège ou de responsables de sites, à des dépassements supportés dans le cadre de la clôture 2018 et à des frais de due diligence.

Les charges exceptionnelles liées aux exercices précédents correspondent à des écritures de régularisation pour des montants individuellement non significatif.

La ligne « Liquidation » MFI correspond à l'impact de la sortie de périmètre de MFI (capitaux propres et compte courants).

## NOTE 8 – COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Le coût de l'endettement financier est de :

Libellé - k€	30/09/2019	30/09/2018
Coût de l'endettement financier brut	-191	-134
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-191</b>	<b>-134</b>

## NOTE 9 – IMPOTS

### a) Charge d'impôt sur les résultats

La charge d'impôt s'analyse ainsi :

Libellé - k€	30/09/2019	30/09/2018
Impôts sur les bénéfices	188	27
impôts différés	161	-416
<b>Charges d'impôts</b>	<b>349</b>	<b>-388</b>

### b) Impôts différés

## DETAIL DES IMPOTS DIFFERES AU BILAN

	30/09/2018	Variation	30/09/2019
Comptabilisation des engagements de retraites	68	32	99
Provisions sur immobilisations incorporelles	354	0	354
Activation des déficits fiscaux	3 970	-247	3 723
Autres	281	-72	209
<b>Actifs d'impôts différés (1)</b>	<b>4 673</b>	<b>-288</b>	<b>4 385</b>
Annulation des Provisions internes	178	-132	46
Marques	4 119		4 119
Amortissements dérogatoires	127	3	130
Autres			
<b>Passifs d'impôts différés (2)</b>	<b>4 424</b>	<b>-129</b>	<b>4 295</b>
<b>Solde net d'impôt différé (1)-(2)</b>	<b>249</b>	<b>-159</b>	<b>90</b>

Le solde d'impôts différés actifs, après prise en compte des impôts différés passifs imputables, correspond à un horizon de consommation de l'ordre de 3 ans au regard des prévisions de bénéfices fiscaux établis par le Groupe au 30 septembre 2019.

Les prévisions de bénéfices fiscaux à 3 ans s'appuient en particulier sur une croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 25% par an (hors croissance externe) et une progression du résultat d'exploitation de l'ordre de 3 points par an (hors croissance externe).

Une révision à la baisse de 20% du résultat d'exploitation prévu sur cette période conduirait à réduire le solde des impôts différés actifs de 0,4 M€ en maintenant le même horizon de consommation.

## NOTE 10 – RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION

Au 30 septembre 2019, les sociétés suivantes sont considérées comme étant en activités abandonnées :

Emova Market Place bv (ex WHKS) et Monceau Fleurs International ainsi que les boutiques Au Nom de la Rose dont l'arrêt de l'activité a été décidé au cours de l'exercice.

## NOTE 11 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action a été déterminé en conformité avec la Note 2-D-(e) Résultat par action.

Les tableaux ci-dessous détaillent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action.

Libellé	30/09/2019	30/09/2018
<b>En euros</b>		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	50 748	1 211 777
<b>En nombre d'actions</b>		
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) retenu pour le résultat net par action</b>	5 538 365	553 865
Effet de la dilution :		
- Obligations convertibles		
- Options d'achats ou de souscription d'actions		
- Attribution d'actions gratuites		
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat net dilué par action</b>	5 538 365	553 865
<b>En euros</b>		
Résultat net par action	0,01	2,19
Résultat net dilué par action	0,01	2,19

## NOTE 12 – ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente le détail des écarts d'acquisition par participation (en valeur brute) :

Libellé - k€	30/09/2019	30/09/2018
Ecart d'acquisition	21 986	21 986

Tableau d'affectation des écarts d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie en 2019

Libellé - K€	UGT M MAGASIN	UGT SERVICES	Total
UGT - Valeur brute	472	21 514	21 986
UGT - Dépréciations			
UGT - Valeur nette	472	21 514	21 986

### Répartition des immobilisations incorporelles et corporelles par UGT

Libellé - K€	UGT Magasins		UGT Services		TOTAL
	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	
Répartition des immobilisations par UGT	7 866	728	18 996	143	27 733

## Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et doivent faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Ce test est effectué en septembre de chaque exercice comptable dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes du Groupe. Dans le cas où la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel.

Le taux d'actualisation utilisé au 30 septembre 2019 est identique pour les deux UGT et s'élève à 9% (inchangé par rapport 30 septembre 2018), le groupe opérant sur des marchés et zones géographiques identiques.

Le taux de croissance à l'infini utilisé au 30 septembre 2019 est identique pour les deux UGT et s'élève à 1% (inchangé).

### UGT Services :

Au sein du Groupe, l'activité de franchiseur multi-enseignes, exercée au travers de l'UGT « Services », repose sur une recherche constante de synergies et de complémentarité entre les quatre enseignes, qui présentent des caractéristiques économiques similaires :

- Nature du produit : Offre commune sur les basiques 80/20 et concept de libre-service ;
- Nature des contrats : Synergie des termes juridiques et financiers des quatre contrats de franchise ;
- Communication mutualisée : Rationalisation des coûts de communication par la synergie des quatre enseignes au profit de l'ensemble des franchisés du Groupe ;
- Une majorité de fonctions mutualisées chez EMOVA Group : développement, marketing et communication, offre et achats, finance, informatique et juridique.

Cette recherche de synergies et de complémentarité entre les quatre enseignes est également appréciée à la lumière du nombre important de franchisés multi-enseignes du Groupe ; cette politique contribue nécessairement à l'interdépendance des entrées de trésorerie que constituent les redevances perçues des franchisés.

En effet, le Groupe met en œuvre depuis plusieurs années une politique destinée à favoriser les synergies entre ses enseignes, en accordant à ses franchisés un droit de priorité vis-à-vis de nouveaux candidats souhaitant ouvrir un magasin dans une ville où un franchisé sous l'une des enseignes du groupe est déjà présent.

### Hypothèses :

Les principales hypothèses utilisées pour les besoins du test sont les suivantes :

- Taux de croissance du chiffre d'affaires (hors activités nouvelles) de l'ordre de 10% par an. Celui-ci est étroitement lié au programme d'ouverture de nouveaux franchisés.
- Progression du résultat d'exploitation comprise de l'ordre de 3 points par an ;

### Sensibilité :

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation et sur le taux de croissance à l'infini –

M€ - écart entre la VU et la valeur comptable	Taux d'actualisation			
		8,0%	9,0%	10,0%
Taux de croissance à l'infini	0,5%	8,9	3,8	-0,2
	1,0%	11,3	5,6	1,2
	1,5%	14,1	7,7	2,8

Test de sensibilité sur le taux de croissance du chiffre d'affaires (croissance limitée à 2,5% et 5% par an) et sur le taux de progression du résultat d'exploitation (progression limitée à 1 et 2 points par an).

M€ - écart entre la VU et la valeur comptable	Taux de croissance du CA		
		2,5%	5,0%
Taux de progression du résultat	1 point	-7,6	-5,6
	2 points	-5,2	-2,9

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

#### UGT Magasins :

Elle regroupe l'ensemble des magasins, nonobstant l'enseigne sous laquelle ils sont exploités car l'organisation de l'activité des succursales repose sur la rationalisation et la mutualisation des différents services (achats, ventes, développement, animation...) sous la responsabilité et la gestion opérationnelle d'un Directeur d'Exploitation unique.

#### Hypothèses :

Le test relatif à l'UGT Magasins a été réalisé sur la base du périmètre de magasins au 30 septembre 2019, en excluant les acquisitions de succursales prévues sur le plan.

Les principales hypothèses utilisées pour les besoins du test sont les suivantes

- Taux de croissance du chiffre d'affaires compris entre 0 et 2%
- Progression du résultat d'exploitation comprise entre 0 et 1 point par an.

#### Sensibilité :

Compte tenu des hypothèses de construction du test et de l'écart important entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, aucune sensibilité n'est présentée pour cette UGT.

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

## NOTE 13 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES



Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations incorporelles :

Libellé - k€	30/09/2018	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2019
Frais de recherche & développement	180						180
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	18 432	1527	-5			198	20 152
Droit au bail	6 279	1404	-166			23	7 540
Autres immobilisations incorporelles		15					15
Immobilisations incorporelles en cours	885	560				-224	1 222
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>25 777</b>	<b>3 506</b>	<b>-171</b>			<b>-3</b>	<b>29 109</b>
Amortissements des frais de rech. & développ.	180						180
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	1579	452	-8				2 022
Amortissements droit au bail	5						5
<b>Amortissements des immobilisations incorporel</b>	<b>1 764</b>	<b>452</b>	<b>-8</b>				<b>2 208</b>
Provisions dépréciation droit au bail	36						36
Provisions dépréciation autres immos	139	4	-139				4
<b>Provisions sur immobilisations incorporelles</b>	<b>175</b>	<b>4</b>	<b>-139</b>				<b>40</b>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>23 838</b>						<b>26 862</b>

Le poste « concessions-brevets... » est principalement constitué des marques issues de l'affectation des écarts d'acquisition et se décompose en 7 200 K€ pour la marque Rapid Fore, 2 500 K€ pour la marque Happy, 4 399 K€ pour la marque Monceau Fleurs et 962 K€ pour la marque Au Nom de la Rose.

Le poste Droit au bail est notamment constitué du droit au bail exploité par la société Monceau Fleurs, sise au 92 Boulevard Malesherbes-75 008 Paris, valorisé pour un montant de 2 722 K€ ainsi des droits au bail du périmètre Au Nom de la Rose valorisé à 1 398 k€.

## NOTE 14 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations corporelles :

Libellé - k€	30/09/2018	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2019
Terrains	74						74
Constructions	510	24					534
Installations techniques, matériel & outillage	53	4	-8				49
Autres immobilisations corporelles	2540	540	-321			37	2 795
Immobilisations corporelles en cours	37					-37	
Avances et acomptes s/immob. corp.	4						4
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>3218</b>	<b>567</b>	<b>-329</b>				<b>3 455</b>
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	85	-42	11				53,037
Amortissements des constructions	385	-385	471				471
Amortissements install. tech. matériel & outil.	40	-8	5				37
Amortissements des autres immobilisations corp.	1896	-135	236				1 996
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>2405</b>	<b>-570</b>	<b>723</b>				<b>2 558</b>
Provisions sur autres immobilisations corporelles	26						26
<b>Provisions sur immobilisations corporelles</b>	<b>26</b>						<b>26</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>787</b>						<b>871</b>

## NOTE 15 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les variations des titres de participation dans les entreprises associées mises en équivalence s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2018	Résultat	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2019
Titres mis en équivalence	363	89	5		-5	452
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>363</b>	<b>89</b>	<b>5</b>		<b>-5</b>	<b>452</b>

## NOTE 16 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Conformément à la note 2-D-(i) Autres actifs financiers, les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou à leur coût d'origine, lorsque ceux-ci ne peuvent être évalués de manière fiable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si leur valeur de réalisation probable est inférieure à leur valeur d'origine.

Les autres actifs financiers se décomposent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2018	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2019
Titres non consolidés	271	4	-54				221
Créances rattachées à des participations	38						38
Autres titres immobilisés	1						1
Prêts	81	1					82
Autres immobilisations financières	734	49	35				818
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 125</b>	<b>54</b>	<b>-19</b>				<b>1 160</b>
Provisions sur titres de participation	217		-30				187
Provisions des autres créances ratt. à des participations	38						38
Provisions sur autres titres immobilisés							
Provisions sur prêts	8						8
Provisions sur autres immobilis. financières	117						117
<b>Autres immobilisations financières - Provisions</b>	<b>379</b>		<b>-30</b>				<b>349</b>
<b>Actifs financiers non courant - nets</b>	<b>745</b>						<b>810</b>

## NOTE 17 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2019	30/09/2018
Clients et comptes rattachés - part > 1an	1793	4 652
Comptes courants - actif	2 461	2 218
<b>Autres actifs non courants - Valeur brute</b>	<b>4 254</b>	<b>6 869</b>
Prov. clients et comptes rattachés	-1616	-3 754
Prov. comptes courant actif	-1422	-1311
<b>Autres actifs non courants - Provisions</b>	<b>-3 038</b>	<b>-5 065</b>
<b>Actifs non courant - Net</b>	<b>1 216</b>	<b>1 804</b>

## NOTE 18 – CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent ainsi :

Libellé - k€	30/09/2019	30/09/2018
Clients et comptes rattachés - part < 1an	7 269	2 800
Prov. Clients et comptes rattachés < 1an	-2 817	-17
<b>Total créances clients - Net</b>	<b>4 452</b>	<b>2 783</b>

K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 360 jours	Non Echu	TOTAL
Clients	190	243	313	2919	94	4 452

## NOTE 19 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2019	30/09/2018
Etat, impôts sur les bénéfices	404	337
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1an	278	
Créances fiscales hors IS - part à moins d'un an	5 052	4 220
Autres créances - part à moins d'un an	1080	803
<b>Autres actifs courants - Valeur brute</b>	<b>6 814</b>	<b>5 360</b>
Prov. autres créances - part à moins d'un an	-2	-214
<b>Autres actifs courants - Provisions</b>	<b>-2</b>	<b>-214</b>
<b>Charges constatées d'avances</b>	<b>256</b>	<b>332</b>
<b>Actifs courant - Net</b>	<b>7 068</b>	<b>5 478</b>

## NOTE 20 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2019	30/09/2018
Disponibilités	300	491
<b>Trésorerie active</b>	<b>300</b>	<b>491</b>
Trésorerie passive	1 409	486
<b>Trésorerie passive</b>	<b>1 409</b>	<b>486</b>

Une très large part des disponibilités et placements est conservée ou placée en euro. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement dans les autres devises correspondent à des dépôts conservés par les filiales situées dans les pays dont ces autres devises sont la monnaie nationale afin d'assurer leur propre liquidité ou à des montants reçus de clients avant le règlement de dépenses dans ces mêmes devises ou de versements de dividendes.

## NOTE 21 – ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnés s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2019	30/09/2018
Actifs détenus en vue de la vente & Activités abandonnées	115	864
<b>Actifs non courants détenus en vue de la vente &amp; activités abandonnées</b>	<b>115</b>	<b>864</b>
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	15	78
<b>Passif non courants détenus en vue de la vente &amp; activités abandonnées</b>	<b>15</b>	<b>78</b>

## NOTE 22 – PROVISIONS

Les principes d'évaluation des provisions pour risques et charges et leurs natures sont décrits dans la Note 2-D-(n) Provisions.

Les variations des provisions au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2018	Dotations	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2019
Provisions pour risques	396		-91				305
Autres provisions pour charges	222						222
<b>Provisions courantes</b>	<b>619</b>		<b>-91</b>				<b>528</b>
Provisions pour risques							
Autres provisions pour charges	12						12
<b>Provisions non courantes</b>	<b>12</b>						<b>12</b>
<b>Total provisions</b>	<b>923</b>		<b>-91</b>				<b>832</b>

Les reprises sont principalement liées à des litiges prud'homaux terminés. Les dotations sont dues à de nouveaux litiges prud'homaux, à des litiges avec des anciens franchisés et un ancien bailleur.

## NOTE 23 – DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se distinguent entre courant et non-courant, et s'analysent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2019	30/09/2018
Emprunts auprès établis. de crédit	3 393	2 700
Comptes courants	3 383	4 126
<b>Dettes financières - non courant</b>	<b>6 776</b>	<b>6 826</b>
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1an	2 344	2 845
Dépôt de garantie	214	234
<b>Dettes financières - courant</b>	<b>2 558</b>	<b>3 079</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>9 334</b>	<b>9 906</b>

Détail des dettes financières par échéances :

Libellé - k€	30/09/2019	30/09/2018
Moins d'un an	2 558	3 079
De 1 à 5 ans	6 776	6 826
A plus de 5 ans		
<b>Total dettes financières</b>	<b>9 334</b>	<b>9 906</b>

## NOTE 24 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Libellé - k€	30/09/2019	30/09/2018
Dettes fournisseurs - part > 1an	1736	567
Autres dettes - part > 1an	999	989
<b>Autres dettes non courantes</b>	<b>2 735</b>	<b>1 556</b>

## NOTE 25 – FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2019	30/09/2018
Dettes fournisseurs - part < 1an	9 181	7 044
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>9 181</b>	<b>7 044</b>

K€	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 360 jours	Non Echu	TOTAL
Fournisseurs	789	655	644	5 427	1667	9 181

Libellé - k€	30/09/2019	30/09/2018
Fournisseurs et comptes rattachés	9 181	7 044
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>9 181</b>	<b>7 044</b>
Dettes fiscales et sociales - part < 1 an	7 817	6 163
Autres dettes - part < 1 an	659	961
Produits constatés d'avance - part < 1 an	52	627
<b>Autres dettes courantes</b>	<b>8 528</b>	<b>7 751</b>

## NOTE 26 – INSTRUMENTS FINANCIERS

### Instruments Financiers inscrits au bilan

#### Actifs financiers et passifs financiers

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivants :

Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, instruments de couverture des flux de trésorerie futurs, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivées l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

#### Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transactions. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

#### Prêts et créances



Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

Libellé (en k€)	Ventilation par catégorie d'instruments					30/09/2019
	Actifs évalués à leur juste valeur par résultat	Instruments de couverture de flux de trésorerie futurs	Actifs et passif disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes en coût amorti	
Actifs financiers non courants				810		810
Autres actifs non courants				1217		1217
Clients et comptes rattachés				4 358		4 358
Autres créances				7 068		7 068
Trésorerie et équivalents de trésorerie	300					300
Actif disponible à la vente & activités abandonnées			15			15
<b>Actifs</b>	<b>300</b>		<b>115</b>	<b>13 453</b>		<b>13 867</b>
Endettement, part à long terme					6 776	6 776
Autres passifs financiers non courants					2 734	2 734
Endettement, part à court terme					2 558	2 558
Passifs financiers courants					1 408	1 408
Fournisseurs					9 181	9 181
Autres passifs courants					8 529	8 529
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées			15			15
<b>Passifs</b>			<b>15</b>		<b>31 186</b>	<b>31 201</b>

## Effet en résultat des instruments financiers

Libellé (en k€)	Effet en résultat des instruments financiers				30/09/2019
	Intérêts	Fair value	Coût amorti	Pertes de valeur	
Prêts et créances		-2			-2
Dettes en coût amorti		-191			-191
		<b>-193</b>			<b>-193</b>

## NOTE 27 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du Groupe se répartissent de la manière suivante :

Libellé	30/09/2019	30/09/2018
Cadres	62	57
Agents de maîtrise et techniciens	14	9
Employés	113	96
<b>Effectif moyen interne</b>	<b>189</b>	<b>162</b>

## NOTE 28 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### a) Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux d'EMOVA Group ne perçoivent aucune rémunération de la part de cette société. Ils sont également mandataires sociaux de la société EMOVA Holding qui leur verse une rémunération, celle-ci faisant ensuite l'objet d'une répartition et d'une refacturation à EMOVA Group dans le cadre du contrat d'animation et de prestation de services entre EMOVA Group et EMOVA Holding.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprennent une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la Société EMOVA Holding. La part variable est intégralement basée sur la performance du Groupe et est appréciée sur la base de l'objectif d'EBITDA défini lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice.

### b) Honoraires des commissaires aux comptes

Libellé	Total
Emova Group	97
Autres sociétés du groupe	44
<b>Total</b>	<b>141</b>

### c) Politique de gestion des risques financiers

- Risques liés à l'évolution du marché

Le secteur des végétaux est un marché très stable et résilient. Les risques liés au marché sont donc faibles sauf événements majeurs (grèves, manifestations etc...) susceptibles de perturber l'activité des magasins ou de limiter la libre circulation des clients.

- Risques liés aux fluctuations des prix des fleurs et plantes et risques d’approvisionnement

Les prix des fleurs et plantes sont négociés sur différents marchés au niveau mondial et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d’échanges correspondent à la majorité des échanges mondiaux. Comme sur tout marché, les prix fluctuent en fonction de l’offre et la demande. Dans le marché des fleurs et plantes, la fluctuation de la demande est anticipable car elle est liée à des fêtes nationales connues dans le monde entier.

Ces fluctuations sont donc maîtrisées et la compétitivité des prix d’achats est mise en scène sur notre market place qui rassemble grossistes, importateurs directs et producteurs directs.

- Délais de paiement clients

Les facturations de redevances aux franchisés sont généralement réglées par prélèvement dès l’émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

#### 1. Risque lié au sourcing et à la dépendance à l’égard des fournisseurs

Depuis la mise en place de sa centrale d’achat EMOVA MARKET PLACE, EMOVA Group a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d’intermédiaires et d’optimiser les marges sur achats tout en réduisant la dépendance à l’égard de grossistes.

#### 2. Risques liés au développement d’un réseau de franchisés

EMOVA Group a pour vocation de développer un réseau de franchisés autour de ses quatre enseignes (Monceau Fleurs, Cœur de Fleurs, Au Nom de la Rose et Happy), conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.

Au 30 septembre 2019, le Groupe comptait 366 points de vente en franchise.

En France, 38 transactions avec contrats de franchise ont été conclues (incluant ouvertures, successions et renouvellements). 11 nouveaux points de vente MONCEAU FLEURS ont été ouverts sur l’exercice. Le Réseau RAPID’FLORE / CŒUR DE FLEURS continue sa transformation avec 46 points de vente au concept Cœur de Fleurs. A l’International, 4 nouveaux points de vente ont été ouverts.

Le développement d’un réseau autour de quatre enseignes implique de disposer d’un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. EMOVA Group dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l’intégration des nouveaux franchisés.

La qualité et l’homogénéité du respect des concepts est primordial pour garantir l’image des marques.

#### 3. Risques de change

Les transactions réalisées en une autre devise que l’euro et donc le risque de change supporté par le Groupe sont très faibles à l’heure actuelle. Le Groupe n’a de ce fait, pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

#### 4. Risques sur actions

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d’organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

## 5. Risques de taux

L'endettement consolidé des emprunts contractés par le Groupe au 30 septembre 2019 s'élève à 4 726K€ (prêts à taux fixe).

## 6. Risques de liquidité

EMOVA Group a réalisé un résultat net positif de 51 K€ sur la période close le 30 septembre 2019 (contre 1 244 K€) et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 31 331 K€. Au 30 septembre 2019, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de -1 108 K€, contre 5 K€ à fin septembre 2018.

Se reporter également au paragraphe D – Règles et méthode d'estimation.

## 1. Informations et transactions concernant les parties liées

En date du 6 aout 2013, la société EMOVA Group, anciennement dénommée Groupe Monceau Fleurs, « le Bénéficiaire », a conclu un contrat d'animation et de prestation de services avec la société EMOVA Holding, anciennement dénommée GMF Holding, « le prestataire », qui a pour objet général l'assistance dans la gestion opérationnelle du bénéficiaire et de ses filiales.

Les prestations rendues à EMOVA Group par EMOVA Holding sont facturées sur la base des coûts réels avec application d'une marge bénéficiaire de 6%. Les coûts réels incluant notamment les salaires, charges sociales et autres frais afférents au personnel affecté à la réalisation des services ainsi que les coûts indirects y afférents (quote-part des frais généraux). Sont exclus des coûts réels la rémunération du Président du Conseil de Surveillance ainsi que le coût exceptionnel lié au départ en date du 18 février 2018 de Madame Anne FEGE, Directrice Générale.

Au 30 septembre 2019, les parties liées ne concernent que la société EMOVA Holding qui a facturé sur l'exercice des prestations de services (Direction générale) à hauteur de 718 K€ (contre 671 K€ en n-1.)

A cette même date EMOVA Holding disposait d'un compte courant débiteur de 2 087 K€ ( contre 3 234 K€ au 30 septembre 2018 rémunéré à 0,5%).

## 2. Engagements hors-bilan

### Engagements donnés :

900 parts sociales de la société LGDV ont été nanties par la société EMOVA Group dans le cadre de l'acquisition de la société Hauraunize.

L'emprunt souscrit le 01/10/2008 d'un montant de 2 300 K€ par la société EMOVA Group auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14/11/2008 d'un montant de 2 300K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société Hauraunize acquise par EMOVA Group.

EMOVA Group est caution de trois prêts souscrits par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 268 653€.

EMOVA Group est caution d'une facilité de caisse obtenue par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 48 000€.

Emova Group est caution de deux prêts souscrits par sa fille MONCEAU FLEURS EXPANSIONS auprès du CIC pour un montant de 434 919€.

Emova Group est caution d'un prêt souscrit par sa fille HAPPY EXPANSION auprès de la SOCIETE GENERALE pour un montant de 200 000€.

### Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune :

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2019, la société EMOVA Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société EMOVA Group.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société EMOVA GROUP sa s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2015 l'abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société EMOVA Group s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

#### Engagements reçus 123 Investment et investisseurs privés :

EMOVA Group a mis en place un partenariat avec 123 Investment pour la mise à disposition de véhicules d'investissement souscrits par des investisseurs privés et ayant pour vocation d'investir dans des fonds de commerce sous les enseignes du Groupe (sous la forme de sociétés en commandite par actions) :

- RETAIL IDF OUEST – pour la reprise ou la création de magasins situés dans l'ouest de la région parisienne ;
- RETAIL PARIS EST - pour la reprise ou la création de magasins situés dans Paris Intra Muros.

123 Investment est gérant des véhicules investisseurs et EMOVA en assure la gestion quotidienne.

Au 30 septembre 2019 le véhicule RETAIL IDF OUEST comptait 12 magasins et RETAIL PARIS EST en direct ou via ses filiales SP FLORE et Fleurs Cardinal 6 magasins.

Une promesse unilatérale de vente d'actions a été conclue entre EMOVA Group et 123 Investment qui permet à EMOVA Group de bénéficier d'une option de rachat de chaque véhicule, exerçable du 1er janvier au 31 décembre 2021.

#### Engagements reçus anciens actionnaires de la société Bloom's :

emova  
G R O U P



Une garantie de passif a été signée par les anciens actionnaires de la société Bloom's en faveur de la société EMOVA Group.

